

vente forcee suite probleme logiciel

Par titoune, le 28/07/2025 à 11:14

Bonjour

Je suis entrepreneur et j'ai un logiciel pour mes devis et factures or depuis vendredi. On me demande de l'activer. j'ai appelé la société et figurez-vous que l'on m'a répondu que le logiciel était bloqué et qu'il fallait que je prenne un abonnement de 69 euros mensuel. J 'ai refusé. Mon souci est le suivant j'ai des sauvegardes sur clés mais sans le logiciel, je ne peux rien faire. N'est ce pas de la vente forcée ?

De plus je ne serais apparemment pas la seule personne dans ces cas. En effet une personne que je connais à eu le même problème avec son logiciel de comptabilité. On avait bloqué sa licence au pieds du mur, il a souscrit un abonnement. Est ce légal ?

Cordialement

Par jodelariege, le 28/07/2025 à 12:04

bonjour

depuis quand avez vous ce logiciel à disposition? n'y avait il pas une période d'essai gratuite ,par exemple 3 mois, avant de payer un abonnement,? avez vous lu les conditions générales de vente ou d'utilisation? Par titoune. le 28/07/2025 à 12:19 Bonjour, je l'avais depuis 2017. C'était un CD ROM et jusqu'à vendredi aucun problème. Cordialement Par titoune, le 28/07/2025 à 15:08 Bonjour, Je vous donne des nouvelles. Eh bien après avoir menacé de porter plainte pour vente forcée. Ils m'ont renvoyé tout les codes d'activation et cela fonctionne Cordialement Par jodelariege, le 28/07/2025 à 15:44 super! c'était quand meme curieux... bonne journée Par titoune, le 28/07/2025 à 19:36 un ami m' a fait remarqué que les CD ROM ne rapporte plus rien une fois acheté et installé.

Cordialement